

-EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
4 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix septembre à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué,
s'est réuni dans la salle communale en séance publique
ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
10 Septembre 2024

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Corentin Riou, Laurent Weinreich Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Delphine Besson, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoir : 5

Excusés : Michel Lepaisant, Véronique Gicquel-Auzannet, Emmanuelle Isabelle, Murielle Knoll, Béatrice Gautier

Votants : 26

Absents : Delphine Bachelot, Julie Morin, Thierry L'huillier

Date d'affichage

Pouvoirs :
Michel Lepaisant a donné pouvoir à Christian Asse
Véronique Gicquel-Auzannet a donné pouvoir à Yves Deshayes
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Corentin Riou
Murielle Knoll a donné pouvoir à Marinette Lebon
Béatrice Gautier a donné pouvoir à Jérémy Roseau

Corentin RIOU est désigné secrétaire de séance.

DEL2024_09_07

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée délibérante qui en prend acte* ».

Une synthèse de ce rapport est présentée à l'assemblée. Bien que ce rapport ne porte que sur l'année 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **PREND ACTE** de l'information donnée au titre de l'exercice 2023 sur le rapport du délégataire de service public suivant :

- Eclairage public : BOUYGUES ENERGIE SERVICE

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,

Corentin RIOU



Le Maire

Yves DESHAYES

